



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

## **DECISION N° DC.23.060**

### **Portant sur la solution Web de gestion et traitements des demandes par la mise à disposition d'un logiciel web « Kanlab »**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

#### **DECIDE**

**Article 1er** : Un contrat est passé avec la société ALCOSE DEVELOPPEMENTS, 190 rue Robert Castel, 29200 BREST, concernant la solution Web de gestion et traitements des demandes par la mise à disposition d'un logiciel web « kanlab » pour un montant de :

- 5 075,00 € HT soit 6 090,00 € TTC pour le déploiement,
- 1 800,00 € HT, soit 2 160,00 € TTC pour les droits d'usage et la maintenance annuelle.

Le contrat est conclu à compter du 11 octobre 2023 pour une durée d'un an renouvelable fois un an soit pour une durée de 4 ans au maximum.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.


**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **31 OCT. 2023**

Par délégation  
**Christian DUMAS**  
Adjoint au Maire  
Le Maire  
  
Christian DUMAS



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **31 OCT. 2023**

Publié ou notifié-le : **31 OCT. 2023**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_23_060
Objet :	<b>solution Web de gestion et traitements des demandes par la mise à disposition d'un logiciel web « Kanlab »</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-31 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20231031-DC_23_060-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20231031-DC_23_060-AR-1-1_0.xml	text/xml	926 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.23.060 - contrat ALCOSE.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20231031-DC_23_060-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	219.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 octobre 2023 à 10h57min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 octobre 2023 à 10h57min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 octobre 2023 à 10h59min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 octobre 2023 à 10h59min19s	Reçu par le MI le 2023-10-31